

ABONNEMENT

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce cas; Et du droit de modifier la réclame, on les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 NOVEMBRE

RENGAINES

Il y a trois choses dont les gazettes sont pleines: les tripotages, — brûlons un peu de sucre! — le brav' général et les projets de coup d'Etat.

On trouve encore des gens qui, à ce mot de coup d'Etat, balancent la tête d'un air rodomont en disant: « Ce n'est pas possible, ils n'osent jamais! »

Ma foi! tout est possible en ce beau pays; nous en avons vu bien des exemples! Pourquoi donc les républicains n'auraient-ils pas pour garder le pouvoir les audaces qu'ils ont toujours eues pour le conquérir?

Les coups d'Etat ont toujours été faits par ceux qui tiennent le pouvoir, sous le prétexte de sauvegarder le régime établi.

S'il s'agissait de changer la forme du gouvernement, de faire une révolution, de tenter une usurpation!... mais non! Le général Bonaparte au 18 Brumaire, comme son neveu au 2 Décembre, quand ils proclamèrent l'état de siège, quand ils chassèrent ou arrêtèrent les représentants du pays, crient en même temps: « Qu'avez-vous fait de la République! »

Floquet et les autres ne feront point autrement. Ils agiront au nom de la République pour la défendre et pour la sauver.

Maîtres du pouvoir, ils ont derrière eux la police, les administrations, l'armée; ils ont pour eux l'indifférence de la majeure partie du pays, le fait d'être le gouvernement établi, et l'étiquette de « République ». Qui donc peut les arrêter? Qui s'insurgera, qui bougera?

Les fonctionnaires et l'armée suivront la consigne et les ordres reçus. On en est arrivé aujourd'hui, en France, à se faire du devoir cette idée, qu'il consiste à obéir quand même aux ordres venus d'en haut, du pouvoir légal, sans protestations et sans murmure. Quand il y aurait quelques officiers à faire « leur Labordère » cela ne tire pas à conséquence!

Par ailleurs, il y a en France trente-six millions et demi d'habitants incapables de s'opposer à un coup de force quelconque et prêts à accepter par tempérament et par tradition tout ce qui vient du pouvoir comme tout ce qui vient de Paris.

Beaucoup ont leurs préférences politiques, sans doute, et ils sont capables de les montrer pacifiquement dans un jour de scrutin. Mais descendre dans la rue, se lever en armes pour une idée, c'est autre chose! surtout quand il ne s'agit que de coffrer le brav' général, MM. Le Bastard, Rochefort et autres! Ça leur est bien égal; ils en ont vu bien d'autres. Qu'importe, pourvu que le commerce n'en souffre pas et que l'on digère!

Je gage même qu'un petit coup de force amuserait la galerie. Il y a bien longtemps qu'on n'en a vu. Cela ferait l'effet d'une représentation gratuite et romprait la monotonie des discussions parlementaires et des discours en chambre!

Le seul élément à craindre, ce serait d'une part quelques milliers de militants et de convaincus des partis adverses, de l'autre les émeutiers et les faubourgs.

D'abord ceux-ci ne bougeront point. Il ne s'agirait point, en effet, de confisquer la République, mais de la défendre. Le coup de force en question serait fait « au nom de la République. » Or, quels qu'aient été les tripotages, les malversations, les concussion, les fautes des gouvernants, les gens d'émeute et la plupart des ouvriers des villes ont encore l'engouement de l'étiquette républicaine. A tout ce qu'on peut leur dire, ils répondent: « Ce peut être vrai, mais ce n'est pas là la République! »

Cet état de choses est si réel que pour se rallier cet élément, le général Boulanger a été obligé de mettre « la République » dans son programme.

Quant aux premiers, outre qu'ils ne sont point faits ni organisés pour descendre dans la rue, que voulez-vous qu'ils fassent, quand on aura arrêté et emprisonné leurs chefs?

Donc, à notre humble avis, rien de plus facile à faire que le coup d'Etat rêvé par M. Floquet.

A la différence des autres, il n'aura même ni coups de fusils, ni barricades, ni par là même son nouveau Baudin!

M. de Cassagnac ou M. Rochefort menaceront peut-être les agents qui viendront les arrêter. Mais quand bien même ils brûleraient les six cartouches de leur revolver, qu'importe! Cela ne fera qu'un peu de bruit dans leur quartier.

La Presse! elle pourrait être à craindre si elle restait libre, mais on se hâtera de la museler ou de... l'acheter.

En avant donc pour le coup d'Etat, qu'on voie un peu comment s'y prennent les hommes qui ont tant conspué les autres!

ROUXEL.

AUTOUR DE LA CHAMBRE

L'UNION DES DROITES

Réunie sous la présidence de M. de Mac-kau, elle a examiné l'attitude qu'il conviendrait de tenir à l'égard de la demande de poursuites dirigées contre M. Wilson.

MM. de Lanjuinais, Keller, Maurice, de Soland, Lecointe, Desjardin ont fait remarquer que ces poursuites en police correctionnelle sont une pure et triste comédie, puisqu'elles ne permettent pas à M. Wilson de faire la preuve des faits articulés par le journal en cause. La réunion a manifesté son désir de voir faire la lumière la plus complète et chargé son président de s'entendre avec les présidents des autres réunions. MM. Reille, de Lanjuinais ont entretenu la réunion de la loi militaire et des amendements qu'ils se proposent de soutenir.

DANS LES COULOIRS

L'aggravation des dissentiments entre le ministère Floquet et les opportunistes, la rivalité ardente entre les clémencistes et les opportunistes dans la lutte électorale du Var, l'attitude de l'organe de M. Jules Roche qui couvre de sa protection le « vénéré » Félix Pyat, sont l'objet de toutes les

conversations. M. Ferry et ses amis se disposent à formuler un nouveau programme de gouvernement et ils insinuent que le banquet de l'hôtel Continental fournira l'occasion de donner à ce programme politique un grand retentissement. On semble lassé des turpitudes que les républicains se jettent à la tête; de grands efforts sont tentés, dit-on, pour étouffer toute divulgation de nouveaux scandales. Les intéressés voudraient bien endiguer ces débordements des égouts républicains. Il paraît difficile, après le retentissement des récentes révélations, que les républicains puissent laver leur long sale en famille.

LES DEMANDES DE POURSUITES

M. Méline a annoncé à la Chambre qu'il avait reçu de M. le garde des sceaux quatre demandes en autorisation de poursuites contre M. Numa Gilly et une cinquième contre un autre député. Lequel? Les bureaux éliront demain la commission chargée de statuer sur ces demandes.

Les députés poursuivants sont, paraît-il, MM. Raynal, Compayré, Gerville-Réache et Salis. Ils sont quatre. Or, M. Gilly a dénoncé la présence de 22 Wilsons dans la commission du budget. Que font les autres budgétaires? Ils se sont rappelés le précepte évangélique; ils pardonnent!

Au Palais-Bourbon on n'entend parler que de scandales, de diffamations, de procès et de procédure. Le salon de la Paix semble être devenu une salle des Pas-Perdus du Palais de Justice. Les diffamateurs sont des députés; les diffamés sont aussi des députés. Ceux-ci traitent ceux-là devant la Cour d'assises parce que ceux-là ont traîné ceux-ci dans la boue. Quel régime!

ÉCHecs DU GOUVERNEMENT

La discussion du budget de la Légion d'honneur a provoqué la déroute complète du garde des sceaux. Les crédits du gouvernement ont été repoussés par 484 voix contre 611 M. Ferrouillat a essayé deux autres défaites. Il a vainement demandé un crédit pour faire boire du « vin » aux pensionnaires de la Légion d'honneur et pour

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Pour la première fois, j'ai senti qu'il est des instants dans la vie qui peuvent compenser des années de souffrances.

— Vous ne me répondez rien, Nelly, mon angoisse est horrible; me suis-je trompé? il me semblait... Ah! j'étais insensée... il me semblait que vous pouviez m'aimer!

— Vous pleurez, reprit-il, vous avez froid, vous souffrez?

Il défit son manteau et m'en enveloppa; puis il s'assit à mes côtés, m'enlourant de son bras.

Je fus instantanément réchauffée; j'étais bien ainsi, à demi appuyée sur lui; c'était un protecteur, un ami, un appui dévoué qui s'offrait à moi.

— Ne vous désolerez pas, n'ayez point peur de l'avenir, disait-il, je m'associe avec votre père, je lui apporte les débris de ma fortune et la moitié de la dot de ma sœur; nous réparerons le désastre, nous relèverons sa maison... ne craignez point, je sens en moi une énergie capable d'enfanter des miracles; sans l'heure avancée, je serais allé voir votre père ce soir... mais si vous y con-

sentez, je le verrai demain matin; M. Julien s'est chargé de lui annoncer ma visite.

Pourquoi a-t-il prononcé ce nom? j'étais prête à tomber dans ses bras, à lui dire que je l'aimais, que j'étais sa fiancée.

Une pensée terrible surgit en moi et me glaça; il avait causé avec M. Julien!... il avait dû l'interroger sur cette ruine subite, sur les circonstances qui l'avaient précédée; qui m'affirmait que, pressé de questions, le vieillard n'avait pas trahi mon secret, qu'il le connaît ou non?

— Répondez-moi, faisait tendrement Armand, dites, Nelly, pouvez-vous m'aimer, puis-je dire à votre père?...

— Demain, dis-je d'un ton froid. Ce soir, j'ai la tête perdue, je ne sais pas, je ne puis pas penser. N'insistez pas, laissez-moi; demain je vous répondrai.

Il se retira triste et soumis; certes, ce n'était point là l'accueil qu'il était en droit d'espérer. Quelle nuit il a dû passer!

Quant à moi, j'ai passé la nuit dans les larmes; le doute qui me torture me jette dans le désespoir. Je pressens que mon bonheur est perdu; or Armand est venu jouer une infâme comédie, sûr qu'il était de ma fortune, ou bien il ne va plus m'aimer, en voyant que je doute encore, que je le prends pour un misérable.

Je n'aurais pas dû tenter cette épreuve; je de-

vais, comme Cécile, accepter confiante le mari qui paraissait m'aimer; notre vie eût été heureuse, et s'il ne me chérissait pas assez, je l'aurais bien obligé, à force d'amour, à m'adorer.

Il faut en finir; je ne puis plus vivre ainsi; dans une heure je pars pour Paris, j'interroge le père Julien; ma destinée va être tranchée ce matin.

Même jour, Paris.

10 heures du matin.

Je suis partie sans prévenir Sophie; quand je suis arrivée, mon père reposait encore; il s'est levé bien vite, et il m'a accueilli en riant.

— Eh bien, ma petite Nelly, te voilà rassurée? Ton idée avait du bon, il n'y a pas à dire. Tu sais qu'Armand m'a fait prévenir qu'il serait ici vers dix heures et demie? Mais qu'as-tu? ta figure est bouleversée.

— M. Julien savait-il la vérité? Dites, mon père?

— Non, j'en ai pas mis dans le secret; le diable homme n'est pas comédien; il fallait qu'il fût convaincu pour convaincre; j'avais des remords en voyant son chagrin.

— Est-il ici? Il faut que je lui parle.

— Aujourd'hui?... Tu oublies que c'est dimanche; les bureaux sont fermés et le pauvre homme fait sa grasse matinée...

— Il en a joliment besoin après la secousse d'hier soir; quand je lui ai annoncé que ce n'était qu'une épreuve, et que nous étions toujours en pleine

prospérité, j'ai cru qu'il allait devenir fou de joie.

J'ai expliqué à mon père ce qui se passait dans ma malheureuse tête; ému de pitié, il a aussitôt donné l'ordre d'aller chercher M. Julien, mais, cet ordre donné, il m'a dit d'un air triste:

— Ta jeunesse ton bonheur, ma pauvre enfant; si épris, si désintéressé que soit M. Fromentel, la façon d'agir peut l'éloigner de toi à jamais; certes, j'aimais tendrement ta mère, mais je l'assure que si elle eût attendu pour croire en moi la parole d'un étranger, mon orgueil révolté eût tué mon amour.

— Que faire, alors?

— Il va venir; dis-lui toi-même que je consens, que son désintéressement t'a touchée, que tu l'aimes... après la preuve d'amour qu'il te donne, il mérite bien cela, va.

Je n'ai rien répondu, et il n'a pas insisté. J'écris pour me calmer, et mon père est là, près de moi, qui me regarde tristement.

— M. Fromentel demande si Monsieur peut le recevoir, vient annoncer le valet de chambre.

— Nelly — qu'avez-vous lui dire? — de la part de mon père.

— Je ne sais pas; je veux voir Julien.

— Ma chérie, viens dans mon cabinet particulier, a-t-il conclu doucement. Je passerai dans le bureau du caissier, et laisserai la porte ouverte; une portière seule te cachera. Écoute-nous, je

transformer leur petite robe noire ! La laïcisation porte malheur aux ministres républicains.

UN COMMENCEMENT

M. le ministre de la guerre se charge lui-même de démontrer combien étaient fausses ses déclarations au Sénat et à la Chambre lorsqu'il prétendait que l'incorporation totale des contingents résultant de la loi nouvelle n'entraînerait aucune charge nouvelle pour le budget. Le budget de 1889 n'est pas encore voté que déjà les économies commencent sur les effectifs.

L'*Avenir militaire* rappelle très opportunément, dans son dernier numéro, que dans son rapport M. Mirillon annonçait qu'une augmentation de 3,030,000 fr. était demandée pour « le retour normal de la période d'appel des réservistes », et ajoutait que « cette augmentation pour le rétablissement de la période des réservistes n'avait pas trouvé de contradicteurs ».

La Chambre, en effet, a voté tels quels les crédits qu'on lui demandait.

Comment se fait-il que, d'ores et déjà, le ministre de la guerre réduise à 25 jours la période d'appel des réservistes de cavalerie (note ministérielle du 23 novembre), ce qui fait présumer qu'il en sera de même pour les réservistes des autres armes ? A quoi se propose-t-on d'employer les crédits alloués par la Chambre pour 28 jours, si on n'appelle les hommes que pour 25 ?

En outre, une note ministérielle du 4^o novembre a fait connaître qu'en raison des nécessités budgétaires, les hommes à la disposition des classes 1885 et 1886 qui, aux termes du règlement du 31 juillet 1887, devaient être appelés respectivement pour un mois en février et en avril 1889, ne seraient pas convoqués.

On se souvient que ce règlement du 31 juillet 1887 avait pour objet de faire en trois reprises passer quatre mois sous les drapeaux aux jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix par la loi du 27 juillet 1872. Or, voilà que les nécessités budgétaires ne permettent pas de leur faire faire ces quatre mois, et l'on compte les garder douze mois quand la nouvelle loi du recrutement sera votée !

On peut voir par ce simple aperçu avec quelle légèreté et quelle imprévoyance les républicains ont discuté, élaboré et voté la nouvelle loi.

INFORMATIONS

LE CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la guerre a exposé au conseil la nécessité absolue de faire voter par le Parlement, avant le 31 décembre, afin d'assurer la marche des services, le budget extraordinaire de la guerre. La Chambre des députés sera donc invitée, dès aujourd'hui, à mettre en tête de son ordre du jour pour la semaine prochaine la discussion de ce budget extraordinaire. M. de Freycinet ne demandera pas le vote intégral de 942 mil-

lions, ainsi qu'il avait été annoncé, mais de 500 millions. La commission du budget s'est mise d'accord avec le ministre sur l'emploi précis de ces crédits extraordinaires.

Lecture a été donnée au conseil par le ministre de l'agriculture de l'exposé du projet des canaux dérivés du Rhône. Ces trois canaux prendront naissance à Cornas, au confluent de la Cèze et à Condrieu. Pour couvrir les dépenses, M. Viette déposera une demande d'emprunt par l'Etat de 206 millions. La compagnie concessionnaire fournira un capital de 40 millions.

M. Bouvattier a déposé sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de M^o Freppel contre le duel.

Le rapport conclut à la prise en considération.

La commission voudrait relever surtout ce qui, dans la proposition, se réfère à l'institution de tribunaux d'honneur.

NOUVEL INCIDENT AU HAVRE

On assure que malgré la surveillance active dont le consulat d'Allemagne, au Havre, est l'objet, un inconnu a pénétré dans les bureaux, a fracturé une armoire, essayé d'ouvrir le coffre-fort, mais sans pouvoir réussir. On ignore si cette tentative a pour but un vol d'argent ou une soustraction de documents. Aucune arrestation n'a été opérée. On n'a aucun soupçon quant à la personnalité du coupable.

Nous lisons dans le *Gil Blas* :

« Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que des démarches pressantes sont faites en ce moment auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir le retrait de l'arrêté d'expulsion pris contre le duc d'Anmale. »

« D'après la *Ligue*, la rentrée du duc serait imminente. »

La sortie générale des élèves au lycée de Nevers, qui, réglementairement, devait avoir lieu dimanche prochain 2 décembre, jour de l'arrivée du général Boulanger dans cette ville, est remise au dimanche suivant.

Les représentants des grands établissements de crédit se sont réunis au siège de la Compagnie de Panama, sous la présidence de M. de Lesseps.

A l'unanimité, il a décidé que la Compagnie procédera prochainement à l'émission publique du solde des obligations à lots émises en juin dernier.

Une dépêche de Rome dit qu'il n'y a pas eu de discours prononcés, de part ni d'autre, à l'audience royale dans laquelle M. Mariani, le nouvel ambassadeur français, a présenté ses lettres de créance.

Mais, au cours de la conversation qui a été échangée et qui a été très cordiale, le roi Humbert a dit à l'ambassadeur français

que « jamais ni son peuple ni son gouvernement n'avait pensé à une agression hostile contre la France ».

Le roi a ajouté que de telles suppositions ne pouvaient être lancées que par des personnes imprudentes et ignorantes, et cela au détriment des rapports de deux nations résolues à vivre en paix l'une avec l'autre.

Mais si personne en Italie n'a songé à faire la guerre, pourquoi le roi Humbert a-t-il signé un traité d'alliance avec l'Allemagne ?

Le roi Humbert s'est payé la satisfaction de se moquer de M. Mariani en particulier et des Français en général par de telles déclarations. M. Mariani a remercié.

QUEL DENTISTE !

On lit dans l'*Echo de Paris* :

« Rencontré hier un officier espagnol de mes amis, qui me fournit un écho attardé, mais amusant :

« Mon ami se trouvait, cette année, au mois de septembre, à Cadix, lorsqu'il vit arriver à l'hôtel de Paris, où il était descendu, le général Boulanger, accompagné de sa fille, du capitaine Driant et d'une dame qu'il supposa être une dame de compagnie. »

« Le général venait de Grenade et se rendait à Tanger. »

« A peine les voyageurs descendus au salon, on leur présenta le registre de rigueur. »

« La voyageuse qui accompagnait le général s'en empara et elle écrivit cette mention : « M. Jean Benouville, dentiste, et sa famille. »

« Puis, dans la colonne voisine, sous la rubrique « destination », elle traça ces mots : « Tous pour Charenton. »

« Le capitaine Driant survint à ce moment et biffa cette indication tantaisiste. »

La tempête du 28 novembre

Madrid. — Une tempête a sévi à Vigo ; beaucoup de vaisseaux se sont réfugiés dans le port.

New-York. — La tempête s'est calmée ; un bateau charbonnier appartenant à la Compagnie des chemins de fer de Philadelphie Reading a coulé ; l'équipage, composé de 19 hommes, est noyé.

Londres. — On signale une tempête très violente sur la Manche ; il y a plusieurs sinistres de barques de pêcheurs.

NOUVELLES MILITAIRES

LA SECONDE PORTION DE LA CLASSE 1886

M. de Freycinet vient de fixer définitivement la situation des soldats de la classe 1886 qui auraient dû faire partie de la seconde portion du contingent et qui ont été incorporés avec la première portion.

Doivent-ils faire une année seulement ? demandait-on de tous côtés au ministre de la guerre. La réponse est précise :

« Il y aurait aujourd'hui, déclare M. de Freycinet, les plus graves inconvénients à rétablir dans le contingent de la classe 1886 une seconde portion, attendu que les hommes qui l'auraient formée ont été répartis, d'une façon variable, entre les corps de troupes de toutes armes et non pas dans les proportions qui eussent été déterminées si le contingent avait été divisé comme les années précédentes. »

« Il n'est donc plus possible de revenir sur la mesure prise lors de l'incorporation de la classe 1886, et qui aura pour conséquence d'assigner une date unique à la libération des hommes qui la composent. »

Donc, maintien intégral de toute la classe de 1886.

LES DISPENSÉS

On lit dans la *France militaire* :

« Le ministre vient de décider que les dispensés qui sont appelés sous les drapeaux pour y faire un stage de deux et un mois, seraient traités comme les réservistes au point de vue disciplinaire. »

« En conséquence, ceux qui, pendant leur passage au régiment, mériteraient des punitions de prison ou de cellule de correction, seront maintenus, après le départ de leurs camarades, pendant un nombre de jours égal à celui des punitions encourues. »

« Cette mesure a été prise pour empêcher

que l'interruption qu'occasionnerait, dans les exercices, la détention de ces sujets mauvais ou médiocres ne nuise à leur instruction professionnelle qu'il est déjà si difficile de parachever en si peu de temps. »

« Avis aux fricoteurs de cette catégorie qui se font punir pour « couper à la manœuvre ». Grâce aux excellentes dispositions prises dans l'intérêt de l'instruction et de l'éducation militaires des dispensés, ces « malins » auront, non seulement à manœuvrer avec leurs camarades, mais encore à « pivoter au peloton de chasse » après que ceux-ci auront regagné tranquillement leurs pénates. »

« Si la crainte du châtiement est le commencement de la sagesse, nous espérons que la mise à l'ordre de la décision ministérielle retiendra, dans le droit chemin, bon nombre de ces jeunes gens qui auraient quelques velléités de s'en écarter. »

RÉCITS DE VOYAGE

Lundi soir a eu lieu, à Bordeaux, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale, une conférence de M. de Pontevès de Sobran, capitaine commandant au 1^o hussards, à Marseille.

Le sujet de la conférence était le récit d'un voyage à travers le Caucase, la Perse et l'Asie centrale.

Le conférencier a rendu hommage à l'accueil sympathique qui lui a été fait par les officiers russes et par le Shah de Perse.

M. de Pontevès a terminé en faisant un éloge chaleureux de la Russie et en priant Dieu de protéger le Czar.

Cette péroraison a soulevé les applaudissements unanimes de l'assistance, parmi laquelle on remarquait le préfet, M. de Selves, le général Béhague et un grand nombre d'officiers de la garnison.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Quatre cent quarante élèves ont été admis cette année à l'École militaire de Saint-Cyr. Le ministère de la guerre a fait faire la statistique des écoles qu'on sortaient ces élèves.

Sur 440, trois cents environ sortent des écoles libres et des établissements religieux.

Le reste provient des lycées et collèges de l'Etat.

Pas de commentaires.

Conférence publique et gratuite au Théâtre

Nous rappelons que dimanche prochain 2 décembre, à 2 heures après midi, salle du Théâtre, M. Bouchard, délégué départemental du service antiphyloxérique, fera une Conférence publique et gratuite sur la nécessité des engrais chimiques dans la culture de la vigne et leur rôle économique.

Révision des listes électorales

Nous recevons la communication suivante du secrétaire général des Droites de la Chambre :

« La révision des listes électorales », cette année, une importance capitale, car les listes arrêtées le 31 mars prochain serviront aux élections législatives et aux élections départementales. »

« Les résultats électoraux sont souvent influencés par le fait de l'omission, sur la liste, des personnes remplissant toutes les conditions voulues pour être électeurs et par le maintien d'individus ayant légalement perdu le droit d'y figurer. »

« Il ne faut pas oublier qu'il est de notoriété que, dans un grand nombre de communes, des électeurs indûment inscrits n'ont été maintenus que pour permettre au Maire de fausser les scrutins en faisant émettre de doubles votes ou en pratiquant des émargements frauduleux. »

« Partout au contraire où, comme dans le Nord, on a pris soin de surveiller les inscriptions et les radiations, la majorité a été absolument déplacée. »

« Il est donc indispensable que chaque électeur use du droit que lui confère l'art. 16 du décret organique du 2 février 1852 pour demander non seulement son inscription personnelle, mais aussi l'inscription et la radiation d'autres électeurs. »

« L'exercice de ce droit est la meilleure garantie de la bonne composition du corps

crois à la loyauté d'Armand. Si tu ne viens pas, je lui répondrai non ; si tu es touchée, convaincue, entre ; c'est toi qui lui diras oui.

— J'y vais, ô mon Dieu, éclairz-moi, guidez-moi !

Superstitieuse comme les filles de Plouernec, j'ai mis sur mon cœur le ruban miraculeux de Sainte-Patrice.

Même jour, 11 heures du soir.

Tais-toi, mon cœur, je veux tout parler dans l'ordre des événements... tout à l'heure tu pourras parler.

« Ils causaient déjà, mon père et moi, lorsque je me postai, retenant mon haleine, derrière la portière. »

— Non, mon cher ami — disait mon père — je ne veux pas d'un tel dévouement — gardez votre fortune... je vous indiquerais l'usage le meilleur à en faire. Croyez que je suis profondément touché de vos offres, et que je souhaite de toute mon âme de vous avoir pour fils. Seulement, vous le savez, je laisse Nelly absolument libre, et elle ne dépend que d'elle-même. Allons, entre nous, vous avez bien un peu d'espoir, n'est-ce pas ?

— Je ne sais pas — répondit Armand d'une voix qui tremblait — en mon âme et conscience, je ne sais pas. Il me semblait depuis quelque temps qu'elle était touchée, qu'elle croyait à la sincérité

de mon amour ; hier au soir, je me l'imaginais encore.

« J'ai béni (pardonnez-moi, je ne sais qu'un égoïste). J'ai béni le ciel qui vous enlevait l'opulence ; je souhaitais depuis longtemps que Nelly ait une preuve convaincante de mon amour. C'est affreux ce que je vous dis là, et j'ai l'air d'insulter à votre malheur. »

« Ne le croyez pas, je vous rendrai, sinon la richesse, au moins l'aisance. Vous serez heureux, j'aimerais tout Nelly... »

Mon père tressa fortement ; je ne bougeai pas.

— Vous l'aimez donc vraiment ? Pauvre garçon, je suis bien touché, et profondément peiné, je vous l'affirme.

— M. Manvillers, que voulez-vous dire ?... ces réticences... »

— Allons, ayez du courage... que faire contre l'entêtement d'une femme ; Nelly est venue ce matin... me faire ses adieux... sa résolution est prise... elle retourna au couvent et entre en religion.

J'entendis un cri sourd, quelque chose de navrant, cela me déchira le cœur ; puis, un profond silence régna.

(A suivre.)

JEANNE FRANCE.

électorale, dont il importe d'exclure les parasites et les indignes, en le complétant par l'adjonction de tous ceux qui ont droit d'en faire partie.

Aussi nous engageons vivement nos amis à organiser, dans chaque commune, un comité spécialement chargé de surveiller les opérations de la révision des listes électorales.

Le premier soin du Comité devra être de se procurer une copie de la liste électorale. A toute époque de l'année cette liste doit être communiquée, sans déplacement, à tout électeur qui se présente pour la consulter. Les citoyens ont non-seulement le droit de la consulter, mais encore d'en prendre copie (art. 7. D. régl. 2 février 1852).

Le Comité se livrera, sur la copie de la liste, à un pointage sérieux, fait autant que possible par quartier; il notera ensuite les inscriptions ou radiations à réclamer d'après ce pointage.

Aussitôt après la publication des tableaux rectificatifs, qui doivent être déposés à la Mairie le 15 janvier au plus tard et dont tout requérant peut également prendre communication et copie sans déplacement (D. régl. 2 février 1852, art. 2), le Comité vérifiera sur ces tableaux si les inscriptions ou radiations notées par lui ont été opérées d'office.

Dans le cas d'erreur, d'omission ou d'inscription illégale, il devra immédiatement provoquer ou formuler par ses membres, les demandes en inscription ou radiation, qui lui paraîtront nécessaires, dans le délai de 20 jours fixé par la loi, (du 15 janvier au 4 février).

Le Comité suivra ensuite ces demandes tant devant la Commission du jugement des réclamations, qu'en appel devant le juge de paix et au besoin devant la Cour de Cassation.

Pour faciliter l'action des comités nous mettrons à leur disposition, au prix de 0 fr. 40 l'exemplaire, 1 franc la douzaine, 5 francs le cent la brochure de notre collaborateur, T. de Croissy, sur la révision des listes électorales, mise au courant de la jurisprudence la plus récente.

Elle sera en vente au bureau du secrétariat général des Droites, 3, rue de Bourgogne, Paris.

En outre, le Comité des juristes organisera un service de permanence de manière à répondre, par retour du courrier, à toutes les questions qui lui seront posées.

Le Secrétaire général des Droites,
M^r D'URAY.

TOURNÉE DE Roger-la-Honte

Le théâtre de l'Ambigu vient de remporter un triomphe; *Roger-la-Honte* dépasse comme succès le *Maitre de Forges*, les *Deux Orphelines* et *Martyre*.

MM. Jules Mary et Georges Grisier n'ont plus rien à envier à MM. d'Ennery et Ohnet, les heureux auteurs si applaudis.

Quand *Roger-la-Honte* fut publié en feuilleton dans le *Petit Journal*, il fit doubler le tirage de ce journal; si les salles de théâtre pouvaient, elles aussi, doubler le nombre de leurs places, il en serait de même.

La pièce commence dès la première scène; le spectateur est empoigné par la situation, l'action se complique, les péripéties se succèdent et l'intérêt va croissant jusqu'au dénouement.

Le tableau de la Cour d'assises est saisissant de réalité.

Ajoutons que la pièce a pour interprètes des noms connus par les grandes tournées précédentes, car nous avons gardé un excellent souvenir de M^{lle} Spinoy, Deschamps, Debrauil et de MM. Louar, Laty, Aubert, Gatinais, Nérot, Hertz et Fleury.

M^{lle} Spinoy surtout, la charmante Annette de *Francillon* et la gracieuse Bellina de *l'Abbé Constantin*, ne manquera pas d'intéresser notre public dans le double rôle de M^{lle} et M^{lle} Laroque.

La représentation de *Roger-la-Honte* aura lieu sur notre scène, ainsi que nous l'avons annoncé déjà, jeudi prochain 6 décembre.

TANCOIGNÉ. — Le *Ralliement* nous apprend que M. Landais, inspecteur primaire de l'arrondissement de Saumur, soupçonnant qu'une école clandestine se tenait au château de Fougerolles, a récemment pénétré dans ce domicile absolument privé, surpris

des religieuses faisant la classe et dressé procès-verbal.

M. l'inspecteur s'était-il fait autoriser par qui de droit à entrer dans le château? Si oui, il est en règle de ce côté. Si non, le propriétaire n'avait qu'une chose à faire: l'expulser, et s'il ne l'a pas fait, il a encore le droit de poursuivre le citoyen Landais pour violation de domicile (art. 184 du Code pénal). Or, on nous informait, il y a quelques jours, de Tancoigné, que l'inspecteur ne s'était muni d'aucune autorisation.

Ce fonctionnaire trop zélé a-t-il du moins acquis la preuve qu'on tenait une école? Il a vu des religieuses, des enfants, des livres; c'est possible, mais s'il s'était donné la peine de vérifier, il aurait vu que les livres n'étaient autres que des catéchismes et que les bonnes Sœurs apprenaient aux enfants les éléments de religion dont l'enseignement est interdit à l'école par l'aimable régime sous lequel nous vivons.

C'était le droit des religieuses, du propriétaire qui les recevait; c'est le mien, c'est celui de tout le monde, jusqu'à ce que la République invente des brevets de catéchistes.

Dans ces conditions, que peut-on faire du procès-verbal de M^r Landais? Dans l'intérêt même de son auteur, on ne peut que le jeter au panier, à moins qu'on ne préfère (et ce serait le mieux) le classer dans son dossier comme témoignage de ses excès de zèle, de son ignorance et de sa légèreté.

(Journal de Maine-et-Loire)

RÉUNIONS GYNÉGETIQUES

Nous lisons dans le *Soleil*:

« Entre Angers et Saumur, le général marquis d'Andigné reçoit, dans son beau et hospitalier domaine de Monet, l'équipage de son neveu, le comte Geoffroy d'Andigné, qui force de nombreux chevaux. Les officiers de l'École de cavalerie grossissent le contingent local des veneurs, qui dépasse 50 cavaliers. Parmi les dames qui suivent à cheval les laisser-courre: M^{me} Onéida d'Andigné, la comtesse de Lamotte-Baracé, la marquise de Castellane. Parmi les cavaliers: le marquis de Montesquiou, le marquis de Broc, le comte de Maillé, le baron de Rochebouët, le marquis d'Oysonville, le comte Le Bault de la Morinière.

« Ces réunions gynégetiques se terminent, dans les salons de la marquise d'Andigné, par d'élégantes soirées dansantes et dramatiques. On y applaudissait il y a trois jours *Avant la noce*. »

L'Association artistique d'Angers a reçu un complément à sa quête de dimanche, qui s'élève définitivement à 367 fr. 65.

Le Saint-Père, écrit-on de Rome, cédant aux instances du gouvernement français, a signé les bulles nommant M. l'abbé Juteau, évêque de Poitiers.

M. Wilson, assure-t-on, a rétrocédé la *Correspondance républicaine* et le *Moniteur de l'Exposition*.

LES MENDIANTS

Les journaux de Château-Gontier rapportent que dimanche dernier, un de ces prétendus mendiants, comme il en circule trop partout, se présentait, escorté de sa femme, à la Galletière. On leur fit une aumône, que la femme reçut de fort mauvaise grâce, la déclarant insuffisante. Elle pénétra dans la cuisine, où elle se mit à mener un tapage tel que le propriétaire arriva pour l'expulser. Elle se jeta sur lui, armée d'un couteau, et essaya de s'emparer de sa montre et de sa chaîne. Elle ne réussit heureusement qu'à déchirer ses vêtements.

Les gendarmes, prévenus, arrivent aussitôt et emmenèrent d'abord l'homme qui leur opposa une vive résistance. Quant à la femme, pour être conduite au poste, elle dut être attachée sur une voiture à bras, réquisitionnée pour la circonstance. Encore ce ne fut pas sans peine, car cette forcenée, une fois attachée, essayait de mordre tous ceux qui l'approchaient.

Des actes semblables sont malheureusement trop fréquents. Ils demandent une répression énergique, car la charité ne pourra plus bientôt discerner les vrais pauvres de ces malfaiteurs qu'on laisse trop librement encore frapper à toutes les portes.

Dans les derniers jours de novembre, deux anciens détenus de la colonie pénit-

entiaire de Saint-Hilaire se rencontrèrent près d'Angers. L'un, Ligavau (Jean-Marie), avait terminé son congé, mais l'autre, Cotret, s'était échappé de prison; il était activement recherché. Les deux amis burent ensemble et se prirent de mots. Bientôt après, on en vint aux coups et Cotret reçut un vigoureux coup de couteau dans l'épaule.

Ligavau a été condamné, samedi, à Angers, à quatre mois de prison.

VANNES. — La police a saisi, à Vannes, des portraits de Monseigneur le Comte de Paris, distribués par un colporteur du *Petit-Breton*, dirigé par M. de Rorthays, ancien préfet du Morbihan.

Le *Petit-Breton* intente une action judiciaire contre le préfet.

LE CORSET

Un savant russe, M. Kianowsky, a constaté que le corset trop serré provoque encore une malformation particulière et caractéristique du foie qui présente un sillon assez profond, au niveau et autour duquel le tissu hépatique est en proie à une inflammation chronique ou à une atrophie parfois complète.

Ce n'est pas tout; le corset contribue encore au développement de calculs hépatiques; d'après différents observateurs, la gravelle hépatique est trois fois plus fréquente chez la femme que chez l'homme.

— Voyons, marquis, expliquez-moi donc ce que c'est que leur budget?

— Oh! baronne, c'est tout ce qu'il y a de plus simple, vous allez voir: on fait l'addition des recettes, on constate la multiplication des dépenses, cela jette la division dans la Chambre, et tout se termine par une soustraction générale opérée dans la bourse des contribuables.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1888,
à 1 heure 1/2 très-précise

319^e Concert populaire (6^e de l'abonnement)

FESTIVAL César FRANCK

Avec le concours de

M^{lle} Jeanne PEIRANI, cantatrice; M. Eugène YSAÏE, violoniste; M. Théophile YSAÏE, pianiste.

Programme

Le chasseur maudit, prême symphonique, d'après la ballade de Bürger.

Concerto en fa pour orgue et orchestre, de Handel. Exécuté par M. César Franck.

Air de Rédemption. Chanté par M^{lle} Peirani.

Morceau symphonique de Rédemption.

Les Djinnis, poème symphonique pour piano et orchestre. Exécuté par M. Th. Ysaÿe.

Mémoires (1) *L'Ange Gardien* — (2) *Le Mariage des Roses*. Chantées par M^{lle} Peirani.

Sonate pour piano et violon. Exécutée par MM. Eug. Ysaÿe et Th. Ysaÿe.

Ballets de Hulda.

M. César Franck dirigera l'exécution de ses œuvres.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 novembre.

L'amélioration continue sur nos rôles et valeurs. Le 3 0/0 a varié de 82.87 à 83.05 et s'arrête à 82.95; le 4 1/2 0/0 lait 104.12.

Le Crédit Foncier est tenu à 1.360. L'obligation foncière 1877 cote 356; elle a regagné la totalité de son coupon d'août, mais elle est encore à 12 fr. au-dessous de l'obligation similaire de la Ville de Paris 1871 et prête à un arbitrage avantageux.

La Société Générale reste demandée à 471.25.

La Banque d'Escompte s'établit à 533.75. L'intervention de cette Société dans toutes les grosses opérations présentées sur notre place attire sur elle l'attention du marché.

Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiliers à 602.50.

L'action de Panama remonte vivement à 232. Les représentants de nos grands établissements de crédit se sont réunis mercredi au siège de la Compagnie sous la présidence de M. de Lesseps. Il a été décidé à l'unanimité que la Compagnie procéderait prochainement à l'émission publique du solde des obligations à lots émises en juin dernier.

La C^{ie} Transatlantique finit en reprise à 567.50.

L'action de l'Est-Océan donne lieu à d'actives négociations à 62.50.

Nous persévérons à mettre l'épargne en garde contre les réclames dont la Société de l'Union des Mines d'Or est l'objet, cette affaire n'offrant aucune sécurité.

La Banque de l'Ouest conseille l'achat au cours actuel de 105 fr. des actions des Mines de Lexington, et dans sa chronique de quinzaine elle démontre, avec preuves à l'appui, que le cours de 500 fr. ne peut manquer d'être atteint. Nous appelons l'attention sur l'étude publiée par la Banque de l'Ouest.

BOURSE DE PARIS

DU 29 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	83 »
Rente 3 0/0 amortissable.	85 90
Rente 4 1/2 (nouveau).	103 95
Obligations du Trésor.	310 »

Qual de Limoges

Famille phénomène. — Les êtres les plus curieux du monde entier.

LE FRÈRE ET LES DEUX SŒURS

M^{lle} Adèle, âgée de 20 ans, a trois mains pour deux bras, des pieds de cerf; sa sœur, âgée de 18 ans, a des pièces d'écrevisse à la place de mains et des pieds de mouton.

Le frère, âgé de 24 ans, a des pattes d'oie à la place des mains et des pieds de biche.

Nous invitons tous les médecins à venir voir ces phénomènes les plus curieux qu'on ait jamais rencontrés.

Ces étranges personnages sont natis de Lyon.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 3 Décembre 1888

Les Domestiques

Comédie en 3 actes.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte.

LES MEUNIERES

Ballet en 1 acte, dansé par M^{lle} Anita del Castillo, première danseuse, les dames du ballet et M. DENIS, danseur comique.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 1^{er} décembre

Le Chevalier Jean, opéra en 5 actes, musique de Victorien Jancières.

Première représentation, avec grande mise en scène. Société Sainte-Cécile, corps de ballet, 50 choristes.

Dimanche 2 décembre

EN MATINÉE. Tournée Achard (2^e reprise). — *Les Surprises du Divorce*, comédie en 3 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 2 décembre

La Casquette du père Bugeaud, drame militaire à grand spectacle, avec musique militaire et entrée de l'état-major à cheval.

Francis VÉLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des épreuves il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT

MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable. Fonds aristotypes. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs, pour leur solidité, leur incombusibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de feu M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

Suivant acte reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, commis pour la réception des actes de l'étude de M^e GAGNAGE, décédé notaire à Saumur, en date du 24 novembre 1888,

M. FRANÇOIS-ALFRED GUËCHE, sellier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, 50,

Et M. ALFRED-ÉUGÈNE GUËCHE, de même profession, demeurant au même lieu,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour la fabrication et la vente d'articles de sellerie et de voyage.

La raison sociale est : *Guêche et C^{ie}*.

Le siège est à Saumur, rue Saint-Nicolas, 50.

Chacun des associés a la signature sociale, mais seulement pour les affaires de la Société.

La durée de la Société s'ra de dix ans à partir du 25 novembre 1888.

Le fonds social est de 13,000 fr. fournis par les deux associés, tant en la valeur du fonds de commerce de sellerie exploité à Saumur, rue Saint-Nicolas, 50, et de ses accessoires, qu'en numéraire et créances certaines.

Deux expéditions de l'acte social ont été déposées le 29 novembre 1888 :

L'une au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur,

Et l'autre au Greffe de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Pour extrait.

Etude de M^e Louis GAGNAGE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'étude de feu M^e GAGNAGE,

Par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, gérant l'étude dudit M^e GAGNAGE, décédé,

DES DEUX CRÉANCES

Ci-après, paraissant dues à la faillite du sieur Roustaux, ancien marchand de vins, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, par le général comte d'Andlau, et un sieur Zucchi, de Parme.

Et à la requête de :

1^o M. Ludovic Proust, 2^o M. Louis Bonneau, demeurant tous deux à Saumur, syndics de ladite faillite.

Savoir :

1^{er}. L'une sur le général comte d'Andlau, paraissant s'élever à 36,809 f. 36

2^{er}. L'autre sur un sieur Zucchi, de Parme, paraissant s'élever à ... 3,062, 35

Ensemble 30,871, 71

Mise à prix : 100 francs.

S'adresser à MM. BONNEAU et PROUST, syndics, et à l'étude de feu M^e GAGNAGE, pour tous renseignements.

Etude de M^e l'ASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE UN MOULIN A VENT

EN PARFAIT ÉTAT

A Champigny, commune de Souzay.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M^{me} PICHAT.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{er}. La **MÉTairie de L'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2^{er}. La **MÉTairie de L'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{er}. La **MÉTairie ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

CHIENNE MOUTON, 16 mois, pure race, sortant du Jardin d'acclimatation, et plusieurs **petits chiens de poche**.

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53.

M^{me} MARTIN donne des **Leçons d'anglais et de français**, rue du Portail-Louis, 54.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits.....	1 50
— bristol —	2 »
— — anglaises et bâtarde.....	2 50
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et	3 50
— taille-douce.....	4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.

Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, Succ^r

Accordeur - Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

A CÉDER pour la Saint-Jean prochaine, **Boutique d'Épicerie et Mercerie et vin à emporter.**

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **Un Ménage** pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, **demande une place**, le mari comme garde, régisseur, etc., la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

On DEMANDE un **APPRENTI A LA VILLE DE PARIS** Place Saint-Pierre, Saumur.

ON DEMANDE DES **OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES** En ROBES et MANTEAUX Et une **APPRENTIE**

Rue Dacier, 38, au deuxième.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil - Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.

Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

Guérison de la GOUTTE, de RHUMATISME de GRAVELLE et de la NEURALGIE par le **VIN DUFLOT**

Guide du traitement env. F. Paris, 30, r. Trévise et Pharm. A. Fr.

« Depuis que j'ai vu de Vin Duflot ma situation s'est beaucoup améliorée. Je souffrais cruellement du froid et de l'humidité, qui m'empêchaient mes déplacements. Aujourd'hui je puis aller et venir sans tenir compte du temps. »

L. ROUËE, ANCIEN SOUS-PRÉFET, 19, rue Saint-Rome, Toulouse

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEUX, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n^o 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

Malgré la hausse des Sucres, toujours 1 fr. 05 le kilog.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} **IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra.....	le demi kilog.	» 95
GRUYÈRE Emmenthal Suisse,	»	1 20
ROQUEFORT (société des Caves),	»	1 60
Véritable BRIE, première qualité,	»	1 40
CAMBERT.....	la pièce	» 60
CAMBERT, première qualité	»	» 70

CACAO VAN HOUTEN

PUR Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.